



## Ordonnance de télécom CRTC 2014-471

Version PDF

Ottawa, le 11 septembre 2014

### Diverses compagnies – Approbation des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Sogetel inc.	167	le 26 juin 2014	le 11 septembre 2014
Téléphone Milot inc.	75	le 26 juin 2014	le 11 septembre 2014

2. Aucune intervention relativement aux demandes n'a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général